

Rapport du Conseil synodal sur la politique de diaconie de proximité

En bref :

La diaconie est un des axes d'activités de l'Eglise figurant dans les visions prospectives et le programme de législature. Dans le but de renforcer l'engagement diaconal des paroisses le Synode a décidé un certain nombre de mesures pour cette période de législature, en particulier la mise en place d'une "Plate-forme diaconale". Le présent rapport rappelle les objectifs visés par une meilleure coordination de la diaconie au près et fait des propositions concrètes pour le mandat, la composition et le fonctionnement de la future plate-forme

1. Etat de situation

La diaconie fait partie intégrante de la mission fondamentale de l'Eglise. C'est ainsi que la communauté des chrétiens concrétise sa solidarité avec celles et ceux qui sont en difficulté. L'entraide au près – la "Diaconie de proximité" - est un des axes de la diaconie dont les actions concrètes se réalisent surtout au sein des paroisses où des liens directs entre personnes peuvent le mieux être établis.

Après avoir décidé la dissolution du Centre cantonal Diaconie et Entraide, le Synode a chargé le Conseil synodal d'élaborer les grandes lignes d'une politique de la diaconie de proximité qui permettent aux paroisses de poursuivre ou d'intensifier la réalisation de cette priorité de l'EREN, confirmée en décembre 2005, et en 2008 dans le cadre du programme de législature.

Le groupe de travail "Vision prospective – diaconie au près", mandaté d'esquisser un descriptif des besoins en diaconie dans les cinq ans à venir et de fournir une vue d'ensemble des rôles respectifs et des champs de compétences de tous les acteurs concernés, ainsi que de leurs modes de collaboration actuels, a proposé en 2007 un certain nombre de mesures pour favoriser et rendre plus visible le travail de diaconie de proximité des paroisses. Entre autres, il propose de :

- Prévoir un quota diaconal dans chaque paroisse (un professionnel salarié ou un bénévole formé et mandaté).
- Donner une visibilité à l'activité diaconale, également par son implication dans la vie spirituelle et culturelle de la paroisse.
- Favoriser les échanges sur le plan cantonal entre professionnels et bénévoles, entre services publics et privés et la diaconie des paroisses.

En juin 2007 le Synode a décidé un certain nombre de mesures visant à renforcer l'engagement diaconal des paroisses par l'encouragement à l'entraide et l'insertion communautaire des personnes isolées ou en difficulté :

- Trois grands axes de travail sont à développer durant la législature 2007 à 2011, à savoir :
 - valoriser et coordonner la diaconie de proximité, préciser le rôle et la place du CSP dans le dispositif diaconal de l'EREN et coordonner l'ensemble de la diaconie au près et encourager le travail en réseau.
- Chaque paroisse désignera, au plus tard au 31.12.07, un/e "répondant/e diaconal/e" en précisant son statut (permanent ou bénévole spécialement mandaté) et son cahier des charges.
- Le Conseil synodal soumet en décembre 2007 les modifications réglementaires et statutaires nécessaires au réaménagement des liens institutionnels entre EREN et CSP dans le sens d'une plus grande autonomie de ce dernier.

- Le Conseil synodal fournira en décembre 2008 un rapport sur la mise en place de la "Plate-forme diaconale" et sur son articulation avec les structures cantonales définies dans les "Visions prospectives".
- En décembre 2009 le Conseil synodal soumettra au Synode un rapport sur la collaboration avec les autres Eglises et les services sociaux publics.

Suite à l'appel lancé par le Conseil synodal quelques paroisses ont annoncé le nom de leur répondant diaconal, respectivement des personnes qui ont un mandat dans ce domaine, et ont fourni des informations sur les projets de diaconie au près en cours. D'autres paroisses, par contre, ont déclaré qu'elles n'ont pas de personne responsable, en tout cas pour l'instant.

Les statuts du CSP ont été modifiés dans le courant de 2008. L'autonomie du CSP a ainsi été augmentée.

Dans le but de faire avancer la création de la plate-forme le Conseil synodal a décidé en novembre 2008 de donner le mandat suivant à un groupe préparatoire :

- Etablir l'inventaire des projets existants, faisant également état des problèmes et difficultés, des coopérations existantes ou souhaitées.
- Identifier les rôles et les champs de compétences des acteurs (dans les paroisses et dans les organes cantonaux).
- Définir la structure et la mission de la future plate-forme (membres et leur responsabilité, lien avec les paroisses et les services cantonaux, mandat, mode de travail en particulier pour le développement de nouveaux projets transversaux).

Le pilotage du groupe a été confié à Thomas Isler (paroisse des Hautes Joux) et les membres suivants en font partie : Elisabeth Reichen (Neuchâtel), Danièle Rinaldi (Entre-deux-Lacs), Rico Gabathuler (La Chaux-de-Fonds), Joël Zwahlen (Joran), Pierre Borer (Directeur CSP), Frédéric Jakob (CSP et BARC) et Hans Beck (Conseil synodal).

Le groupe a travaillé en deux phases :

- Dans un premier temps Th. Isler a contacté une personne dans toutes les paroisses pour recueillir des informations sur leurs activités de diaconie, ce qui a permis d'établir l'inventaire demandé.
- Par la suite le groupe a élaboré sa proposition pour la mission, la structure et le fonctionnement de la future plate-forme, sur laquelle ce rapport est basé.

Les questions concernant la collaboration avec les autres Eglises et les services sociaux publics seront à traiter par la plate-forme. Un rapport y relatif sera présenté au Synode en décembre 2010.

2. Inventaire des projets et activités au sein des paroisses

Une vue d'ensemble intéressante des activités de diaconie de proximité a été réalisée sous forme de tableaux pour chaque paroisse. Sont présentés les projets en cours, les activités planifiées, les activités abandonnées et les souhaits concrets d'interaction et de collaboration (les tableaux sont à disposition au secrétariat général de l'EREN). L'analyse de cet inventaire permet de formuler quelques constats qui seront à prendre en considération par la plate-forme :

- Certains projets visent à encadrer un groupe de population selon l'âge ou la situation particulière (jeunesse, personnes âgées, familles monoparentales, rencontres entre immigrants et résidents,...), alors que d'autres rassemblent des personnes diverses dans le but d'établir des contacts (repas, café, conférences, rencontres spirituelles, cours bibliques).
- L'existence et la survie des projets dépend souvent fortement d'une seule personne. Lors du départ de cette personne le projet risque de se terminer.
- Certains projets sont réalisés en collaboration avec d'autres organes (Eglise catholique, Pro Senectute, commune), mais le souhait de pouvoir profiter d'autres synergies est exprimé.
- Certains champs d'activité existent dans plusieurs paroisses (par exemple : groupes d'aînés, cafés, visites). D'autres ont typiquement été développés dans une ou deux paroisses seulement (par exemple : parents seuls, personnes entre 20 et 40 ans, migrants, lieu d'écoute) ou n'existent pas pour l'instant (chômeurs, requérants d'asile).

Cet inventaire confirme l'intérêt de développer la coopération et de profiter de synergies entre différents acteurs. Toutefois, il sera important de réaliser que tout projet, même transversal, doit pouvoir se baser sur des forces (surtout bénévoles) bien ancrées dans leur paroisse. Il montre aussi que le spectre des activités est assez large : certains projets ont un aspect spirituel

important, alors que d'autres portent surtout sur la formation ou sur le contact social. La future plate-forme devrait donc quelque peu délimiter le domaine de diaconie proprement dit.

3. La plate-forme de diaconie de proximité

3.1 Objectifs visés

D'abord quelques remarques générales importantes :

- *La plate-forme doit être une structure légère. Elle devra surtout motiver les personnes impliquées dans la diaconie de proximité et non pas introduire des charges supplémentaires.*
- *Tout en étant au service des paroisses, la plate-forme devra respecter leur autonomie en ce qui concerne l'organisation de la diaconie de proximité et le choix des activités.*
- *Les forces qui réalisent les projets diaconaux devront toujours être trouvées au sein des paroisses. La plate-forme se limitera à donner des conseils et à trouver des personnes de référence.*

Le regroupement des activités de diaconie de proximité sous cette structure cantonale devrait fournir les plus-values suivantes :

- Échange d'informations entre paroisses.
- Développement de projets transversaux, impliquant plusieurs paroisses.
- Collaboration entre le CSP et les paroisses avec un profit mutuel : d'une part le CSP, par ses compétences acquises au travers du développement de ses différents secteurs (notamment : secteurs social polyvalent, migration, juridique, conseil conjugal, insertion sociale et professionnelle), est à même de faire bénéficier les paroisses de son expérience et de ses connaissances. D'autre part, les paroisses peuvent, dans certains cas, contribuer à l'encadrement de personnes soutenues par les services du CSP.
- Réflexion commune sur les objectifs et la stratégie en matière de diaconie et sur la structure optimale de ce service au sein des paroisses.
- Contribution à la visibilité de l'activité diaconale de l'Eglise.

3.2 Mandat

a) Soutien des paroisses

Dans ce but prioritaire la plate-forme répertoriera les outils permettant de réaliser :

- Le transfert d'informations entre les paroisses sur les projets existants, les problèmes rencontrés, les nouveaux projets, les projets planifiés.
- La mise sur pied d'un relais entre une paroisse qui veut profiter des expériences acquises par d'autres paroisses ou organes, collaborer avec une autre paroisse ou un autre organe dans le cadre d'un projet transversal, ou planifier un nouveau projet.
- Le lien entre les paroisses et le CSP qui peut donner des conseils, désigner une personne ressource lors du lancement d'une nouvelle activité ou de la mise en place de cours de formation, guider une paroisse intéressée auprès des organes compétents, assurer le lien avec d'autres institutions (par exemple : Fondia - pour des recherches de fonds, ANSB – pour des conseils en matière de bénévolat, etc.).

B) Contacts avec les autres services de l'EREN

Une synergie profitable pourra être établie avec certaines activités assurées par le ThEF (divers projets de formation), les services d'aumônerie (aumônerie de rue, visites dans des homes) ou le Conseil Terre Nouvelle (actions de soutien en faveur de groupes de population de la région, telles que la journée des réfugiés, portée par l'EPER). La plate-forme informera régulièrement le Conseil synodal et le Synode sur l'état actuel de la diaconie paroissiale, sur les problèmes rencontrés, sur les projets planifiés, en particulier au cas où un soutien financier serait souhaitable ou nécessaire.

C) Action vers l'extérieur

La plate-forme sera à disposition pour des manifestations qui informent le public sur les activités diaconales de l'EREN, et elle établira des contacts et renforcera la collaboration avec les autres Eglises et les services publics de l'action sociale du canton.

D) Réflexion sur des questions générales touchant la diaconie de proximité

En profitant de la compétence et des expériences des membres, la plate-forme approfondira les bases théologiques et les aspects spirituels de la diaconie et précisera

les objectifs à atteindre, et elle favorisera la réflexion sur de nouvelles activités en fonction des besoins de la société.

3.3 Structure

Dans le but d'assurer l'échange d'informations entre les divers partenaires la plate-forme comprendra les personnes suivantes:

- *Un représentant de chaque paroisse* (le responsable en matière de diaconie, un membre du conseil paroissial ayant ce ressort, un pasteur, un diacre, une personne laïque, ...). Cette personne doit avoir une bonne vue d'ensemble des projets en cours ou en préparation dans sa paroisse et être capable de maintenir, voire établir, le contact avec les membres et les diverses instances de sa paroisse et avec les représentants d'autres paroisses et d'autres organes.
- *Un représentant du CSP*, travaillant dans le domaine diaconal et/ou ayant une bonne connaissance des activités diaconales du Centre.

La plate-forme désignera un président parmi ses membres, dans la mesure du possible un diacre ayant son activité dans la diaconie de proximité. Cette personne doit pouvoir bénéficier d'un appui minimal de secrétariat de l'EREN et avoir un contact direct avec le responsable des services cantonaux.

La plate-forme devra avoir une place adéquate dans la structure internet de l'EREN :

- Le site de l'EREN présentera son mandat et ses activités, les projets en cours au sein des paroisses, ainsi que les coordonnées d'une personne de contact
- Les membres de la plate-forme doivent pouvoir disposer d'une structure d'intranet permettant un échange d'informations rapide et simple et donnant accès aux adresses de spécialistes.

Un budget annuel adéquat doit être à disposition pour des actions ponctuelles, telles que :

- Mandat à donner à une personne compétente pour le lancement d'un nouveau projet ou une formation ponctuelle.
- Participation d'un expert à la réunion d'une séance du comité.

3.4 Mode de fonctionnement

La plate-forme

- Assure en permanence, par une disponibilité minimale des différents membres et des moyens informatiques adéquats, le flux des informations mentionnées dans son mandat.
- Se réunit au moins deux fois par année.

La personne qui pilote la plate-forme assure la réalisation du mandat et le bon fonctionnement. Elle est l'interlocuteur privilégié pour les contacts avec d'autres organes de l'EREN et vers l'extérieur. Elle est à disposition des Conseils paroissiaux, des colloques, des collèges et des centres d'activité diaconale qui souhaitent avoir des informations sur des questions de diaconie de proximité. Elle rédige un rapport annuel à l'adresse du Conseil synodal.

4. Marche à suivre

4.1 Actions de démarrage

A condition que le Synode accepte cette proposition pour la future plate-forme de diaconie de proximité les démarches suivantes seront à entreprendre pour mettre en place la plate-forme :

- Le Conseil synodal demande aux paroisses de désigner leur délégué à la plate-forme.
- Les membres de la plate-forme désignent le président.
- La plate-forme est placée sur le site internet de l'EREN et la structure intranet est établie.
- La plate-forme se présente aux paroisses, aux services cantonaux de l'EREN et aux autres Eglises.

La plate-forme devrait ainsi être opérative dans le courant de l'année 2010.

4.2 Actions prioritaires

Le premier objectif de la plate-forme consiste, bien sûr, à rendre effectif et performant le service de plaque tournante permettant le flux des informations entre paroisses, CSP et autres organes de l'EREN.

Dans un deuxième temps un certain nombre de questions devraient être analysées:

- Afin de délimiter de manière adéquate les actions de la plate-forme il faudrait préciser les activités qui font partie de la "diaconie de proximité" et établir les limites vers d'autres activités ecclésiales, tout en évitant que de telles limites deviennent des contraintes qui empêchent des contacts et des synergies utiles.
- Le lien avec d'autres organes de l'EREN est à établir dans le but d'assurer le transfert d'informations et d'exploiter les synergies possibles.
- Les activités de diaconie ne sont pas gérées et organisées de la même manière dans toutes les paroisses. La question se pose de savoir s'il serait utile d'arriver à des structures semblables et d'établir un profil minimal pour la personne à qui la paroisse confie la responsabilité et pour la personne qui est déléguée à la plate-forme. Il faudra également poursuivre la réflexion théologique sur les bases de toute activité diaconale (lien entre l'écoute, l'encadrement spirituel et les actions d'aide concrètes) et entreprendre les démarches nécessaires pour augmenter la visibilité de ce pilier d'actions de notre Eglise.
- Quelques lignes directrices pour une répartition adéquate des responsabilités seront utiles pour une bonne gestion des activités diaconales. Il s'agira de préciser le rôle du spécialiste qui met sur pied un projet avec les personnes concernées, et la manière de laquelle l'action pourra ensuite être autogérée par ces personnes.
- Les modes de coopération avec les organes de l'Etat et les autres Eglises sont à spécifier pour être présentés au Synode en décembre 2010. Le contact avec les acteurs de diaconie dans d'autres cantons, ainsi qu'avec l'Association de Diaconie de la Romandie est également à établir.

Résolution

Le Synode adopte la proposition pour le mandat, la structure et le fonctionnement de la plate-forme de diaconie de proximité.